

**Intervention Raymond LANNUZEL (Nantes)
Groupe communiste**

Point 16– Délégation de la compétence d'attribution des aides de l'Etat en faveur du logement social – Programmation 2011 – Avenants 1 au titre de l'année 2011 aux conventions avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat - Approbation

Monsieur le Président, cher-e-s collègues,

Avec la délibération précédente, mon ami Michel LUCAS a rappelé les besoins en matière de diversification des logements pour répondre à toutes les demandes. Ce qui en parallèle pointe les financements nécessaires pour les satisfaire. Or, nous constatons, par cet avenant aux conventions avec l'Etat et l'Agence nationale de l'Habitat, combien ceux-ci ne sont pas la hauteur.

La délibération pointe la baisse de la subvention pour les PLUS et les PLAI par logement. Ainsi, si les objectifs du PLH sont atteints, ils le sont par un engagement déterminé de Nantes Métropole, et des autres collectivités locales, Conseils général et régional.

Oui, les politiques publiques du logement doivent répondre à l'intérêt général. Or, le logement qui devrait être source de confort et de bien-être pour chacun est au contraire devenu un creuset d'inégalités parce que le gouvernement tourne le dos à ce droit fondamental.

Pour abonder le budget logement, des solutions existent.

En portant à plus d'un milliard l'enveloppe pour le Prêt au taux zéro (PTZ) avec accès libre sans plafonds de ressources, donc utilisé par les familles les plus aisées, l'Etat inscrit le logement dans les « logiques de marché ».

En supprimant toutes les niches fiscales comme les exonérations De Robien ou Scellier, l'Etat pourrait transférer 600 millions d'euros et rétablir une ligne budgétaire PALULOS pour les travaux de réhabilitation hors ANRU du parc social. Au contraire, pour équilibrer son budget, l'Etat trouve des « niches » chez les bailleurs sociaux et les prélève de 245 millions d'euros. Ce qui ampute d'autant les budgets des bailleurs, réduisant ainsi leur capacité de production de logements sociaux. Le mouvement HLM conteste, lui aussi, ces dispositifs aux conséquences lourdes pour les locataires, les territoires et l'activité économique.

Une fois de plus, nous constatons la poursuite de l'érosion des montants unitaires de subventions pour le logement social.

Pour ce qui concerne l'ANAH, là aussi nos actions sont impactées par les orientations nationales qui vont dans le même sens : rééquilibrage des aides ANAH vers les propriétaires occupants, des subventionnements moins incitatifs.

Elles nous obligent à revoir les conditions de financement des opérations engagées sur notre territoire. Ainsi, pour équilibrer financièrement certaines opérations, la participation financière de Nantes Métropole devra augmenter.

Oui, vraiment ce sont des aides qui sont loin d'être à la hauteur des enjeux qu'on nous demande de gérer.

Je vous remercie de votre attention.